

CULTURE**Projet d'évolution du système d'information de gestion des bibliothèques et du portail des médiathèques d'Ivry permettant l'automatisation des prêts et retours de documents (RFID)**

Approbation du projet et recherches de financements

EXPOSE DES MOTIFS

Le projet de modernisation des bibliothèques d'Ivry s'inscrit dans une volonté forte d'évolution des services des deux médiathèques de la ville d'Ivry et de démocratisation de l'accès aux ressources numériques. Ce projet est notamment encouragé par le conseil départemental du Val-de-Marne et soutenu financièrement par les services déconcentrés de l'Etat (DRAC).

L'automatisation des prêts et des retours de documents (RFID) est une composante déterminante du projet d'amélioration des conditions de travail des agents. Il est, au même titre que l'évolution du système d'information et de gestion dont il est une composante, une condition majeure de la nécessaire autonomie des publics.

La RFID (*Radio Frequency Identification* ou *Identification par radiofréquence*) permet de mettre fin à la saisie manuelle des prêts et des retours. Elle permet ainsi de :

- dégager le personnel de tâches répétitives sans valeur ajoutée pour les usagers pour reporter les valeurs et l'activité de l'équipe vers les tâches d'accueil et d'accompagnement du public ;
- assurer une plus grande autonomie et confidentialité des emprunts ;
- prévenir les TMS (troubles musculo squelettiques) résultant du nombre important de transactions effectuées par le personnel.

La fonction de prêt/retour étant totalement imbriquée avec le système d'information et de gestion de la bibliothèque, le passage à l'automatisation met donc l'ensemble de la question de l'informatisation de la bibliothèque à l'ordre du jour et notamment l'insertion de l'offre numérique, son accessibilité aux Ivryens, dans et hors les murs, 24h/24, 7 jours sur 7.

Plus largement, le projet s'intègre dans les orientations municipales suivantes :

- Elargissement des horaires d'ouverture au public en 2017 ;
- Réduction de la fracture numérique par l'accessibilité de ces ressources à distance et meilleure utilisation des services en ligne (notamment des services de formation sur place et à distance) par un accès facilité ;
- Meilleure satisfaction des usagers vis-à-vis du service rendu (réduction des temps d'attente pour les prêts et les retours, meilleure disponibilité du personnel pour la prise en charge du public et la promotion et l'animation des services, confidentialité des emprunts) ;
- Prévention et réduction des TMS (suppression des manipulations liées aux transactions des prêts/retour) et des risques psycho sociaux (manque de

- reconnaissance et de valorisation du travail lié à l'exercice de tâches répétitives partout ailleurs en voie de disparition) ;
- Redéploiement des ressources humaines vers des tâches à plus grande valeur ajoutée (développement de la lecture et prévention de l'illettrisme, prévention de l'échec scolaire, démocratisation de la culture et de la formation, contribution à l'insertion professionnelle etc...

Le coût prévisionnel du projet est estimé dans sa globalité (réinformatisation, automates de prêts, travaux, mobilier, ...) à 272 280,00 € TTC.

De premiers crédits (50 000€) ont été inscrits et votés dans le cadre du budget primitif 2015.

La ville d'Ivry-sur-Seine sollicitera au titre des aides aux projets innovants toutes les subventions disponibles, et notamment, la Réserve parlementaire, les Fonds européens, la DRAC, le Conseil départemental du Val-de-Marne, la Région Ile-de-France, la CNRACL (*Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales*).

Je vous propose donc :

- d'approuver la mise en œuvre du projet d'évolution du système d'information de gestion des bibliothèques et du portail des médiathèques d'Ivry permettant l'automatisation des prêts et retours de documents (RFID),
- de solliciter auprès de l'ensemble des financeurs, les subventions les plus importantes possibles.

Les recettes en résultant seront à prévoir au budget communal.

CULTURE

25) Projet d'évolution du système d'information de gestion des bibliothèques et du portail des médiathèques d'Ivry permettant l'automatisation des prêts et retours de documents (RFID)

Approbation du projet et recherches de financements

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique,

considérant la volonté de s'inscrire dans une démarche de démocratisation de l'accès aux ressources numériques,

considérant l'intérêt de s'inscrire dans une démarche permettant de réduire la fracture numérique en facilitant l'accès aux ressources à distance en optimisant l'utilisation des services en ligne,

considérant le projet d'évolution du système d'information de gestion des bibliothèques et du portail des médiathèques d'Ivry permettant l'automatisation des prêts et retours de documents (RFID),

considérant que le projet d'évolution du système d'information de gestion des bibliothèques et du portail des médiathèques d'Ivry permettant l'automatisation des prêts et retours de documents doit faire l'objet de travaux, d'acquisition de matériel et de prestations de service dont le montant est estimé à 272 280,00 € TTC,

considérant qu'il est possible, pour réaliser cette opération, de solliciter des subventions et notamment, auprès du ministre de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire, de la DRAC, de la région du département, du FEDER/FSE, ainsi que de la CNRACL,

vu le budget communal,

DELIBERE

Par 39 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet d'évolution du système d'information de gestion des bibliothèques et du portail des médiathèques d'Ivry permettant l'automatisation des prêts et retours de documents pour un montant estimatif de 272 280,00 €TTC dont la réalisation sera inscrite au budget communal sous réserve des capacités financières de la Ville.

ARTICLE 2 : SOLLICITE auprès du ministre de l'Intérieur une subvention, au titre de la réserve parlementaire, pour le financement de projet d'évolution du système d'information de gestion des bibliothèques et du portail des médiathèques d'Ivry.

ARTICLE 3 : SOLLICITE auprès de la DRAC une subvention pour le financement de projet d'évolution du système d'information de gestion des bibliothèques et du portail des médiathèques d'Ivry.

ARTICLE 4 : SOLLICITE auprès du département du Val-de-Marne une subvention pour le financement de projet d'évolution du système d'information de gestion des bibliothèques et du portail des médiathèques d'Ivry.

ARTICLE 5 : SOLLICITE auprès de la région Ile-de-France une subvention pour le financement de projet d'évolution du système d'information de gestion des bibliothèques et du portail des médiathèques d'Ivry.

ARTICLE 6 : SOLLICITE auprès du FEDER/FSE une subvention pour le financement de projet d'évolution du système d'information de gestion des bibliothèques et du portail des médiathèques d'Ivry.

ARTICLE 7 : SOLLICITE auprès de la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) une subvention, pour le financement de projet d'évolution du système d'information de gestion des bibliothèques et du portail des médiathèques d'Ivry.

ARTICLE 8 : AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions et de tous les financements possibles pour la réalisation de ces travaux.

ARTICLE 9 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 JUIN 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 22 JUIN 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 JUIN 2015